

# PRINCIPES GÉNÉRAUX

## Présentation

La « MonaCow Parade » est une exposition de vaches décorées qui se tiendra dans les rues de la Principauté du 20 juin au 16 septembre 2005.

Ces vaches, vous pouvez les acquérir et les faire décorer, par la personne de votre choix.

A la fin de l'exposition, si vous le souhaitez, vous pourrez vendre votre vache et aider l'Association Monégasque contre les Myopathies.

## Comment y participer ?

**Choisissez votre vache :** Les vaches sont présentées « grandeur nature » dans trois différentes positions. Elles sont en fibre de verre, de couleur blanche, prêtes à être décorées.

**Décorez votre vache :** Une fois achetées, vous devez « habiller » ou « faire habiller » votre nouvelle protégée par qui vous le souhaitez, artiste reconnu ou pas encore.

Pour vous aider, l'organisation peut vous proposer des projets de décoration. Un local pour décorer vos vaches est mis à votre disposition. La décoration est entièrement libre, mais toute publicité « directe » ou inscription déplacée y est interdite.

**Exposez votre vache :** Les organisateurs exposeront ensuite votre vache pendant les trois mois d'été, du 20 juin au 16 septembre 2005, sur les artères et autres lieux publics de la Principauté. Un plan distribué aux visiteurs permettra d'admirer l'ensemble de l'exposition.

**Vendez votre vache :** L'événement se clôturera par une vente aux enchères, et vous pourrez, si vous le souhaitez, faire œuvre utile en vendant votre vache devenue œuvre d'art.

La moitié des bénéfices de la vente sera versée à l'Association Monégasque contre les Myopathies. Un quart vous reviendra, le dernier quart reviendra à l'organisation.

# UN EFFET BOEUF !

Les vaches lâchées en Principauté l'été prochain ne laisseront personne indifférent. Elles apporteront beauté, éclat, mouvement, animation, le tout emprunt d'élégance, d'ingéniosité, d'humour, de charme, ou de poésie. Elles nous raviront tous, résidents et visiteurs, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes.

La « MonaCow Parade » offrira à toute la population monégasque la possibilité d'être partie prenante d'une exposition qui permettra de mettre, une fois de plus, la Principauté au premier plan.

Les institutions, les entreprises, les associations, les commerçants, les sociétés, les particuliers, les étudiants, en un mot, tous les acteurs locaux s'associeront pour faire de la Principauté le site d'une des plus grandes expositions en plein air d'Europe.

Une couverture médiatique mise en place par l'organisation permettra également de relayer l'événement dans la région, en France, mais également dans toute l'Europe, et, grâce au site [www.monacowparade.com](http://www.monacowparade.com), sur la planète entière.

En donnant aux artistes, connus ou pas encore, la possibilité de s'exprimer de manière inattendue, nous participerons tous au rayonnement culturel de la Principauté.

A l'issue de cette exposition, les propriétaires des vaches auront la possibilité de faire oeuvre de charité en mettant leur ruminante aux enchères. La moitié des bénéfices de la vente sera versée à l'Association Monégasque contre les Myopathies, un quart reviendra au propriétaire, le solde à l'organisateur.

**Vous verrez, ces petites vaches, vous allez les adorer...**

**... surtout la vôtre !**

## UN PEU D'HISTOIRE

Tout a commencé à Zurich en 1998.

Cette année là, afin de promouvoir l'Art et le commerce dans la ville, 812 vaches en fibre de verre ont été « habillées » par de nombreux artistes et exposées dans les zones d'affluence : rues commerçantes et piétonnières, gare, parcs publics, trottoirs, places, ...

Le succès de l'événement a été fulgurant.

Après Zurich, de nombreuses villes telles que Chicago, Londres, New York, Las Vegas, Atlanta, Houston, Tokyo, Sydney, Stockholm, Cape Town, Prague, ou Manchester ont accueilli la « Cow Parade ».

Toutes ont constaté une augmentation de la fréquentation des touristes et un impact positif sur leur notoriété.

Les habitants, les touristes, les mécènes, les sponsors, les commerçants, furent toujours unanimes : ils sont devenus fous de cette exposition de vaches bariolées.

**Vous désirez en savoir plus sur ces précédentes éditions ?**

**Connectez-vous sur [www.monacowparade.com](http://www.monacowparade.com).**

## LA VACHE COMME SUPPORT ARTISTIQUE

Les vaches sont livrées « grandeur nature ». Au départ, elles sont vendues vierges de toute décoration. Elles sont en fibre de verre, recouvertes de polyester. C'est à chaque propriétaire de faire décorer sa vache par l'artiste de son choix, à ses frais.

Les vaches sont disponibles en trois positions différentes : vache « couchée », vache « marchant » et vache « broutant ». C'est le propriétaire qui choisit le modèle qu'il préfère en fonction notamment de la décoration qu'il compte y apporter.

Le projet artistique d'habillage peut comprendre l'ajout d'éléments en 3D. L'artiste peut également transformer la position de sa vache. Mais ceci sous la responsabilité et à la charge du propriétaire.

Afin de conserver une homogénéité lors de l'exposition, « MonaCow Parade » met à la disposition des acquéreurs un dossier « Cahier des charges ». Cette convention couvre l'ensemble des points auxquels les parties doivent prêter attention.

Il est notamment interdit de décorer la vache à des fins strictement publicitaires ou selon un thème qui pourrait porter atteinte à l'intégrité publique.

Les propriétaires des vaches doivent soumettre leur projet d'habillage aux organisateurs de la « MonaCow Parade » avant exécution. Ceci permet de s'assurer que le cahier des charges et le code de déontologie soient respectés.

# LES ARTISTES

« MonaCow Parade » est ouvert à la candidature spontanée des artistes souhaitant participer au projet sans pour autant acquérir une vache.

La « MonaCow Parade » est ouverte à tous : artistes confirmés ou non, connus ou pas encore, débutants, stylistes, graphistes, élèves d'école d'art, centre de jeunes, ... en un mot, à toutes les personnes qui souhaitent participer à cette exposition unique en Principauté.

Ainsi, il sera proposé à tout un chacun de nous soumettre des projets de décoration. Ceux-ci seront présentés aux propriétaires qui pourront, s'ils le souhaitent, choisir le projet de leur choix. Ensuite, l'organisateur mettra les parties en contact, parties qui s'arrangeront par la suite comme elles le souhaitent.

Lors de l'événement « MonaCow Parade », nos héroïnes seront fixées sur des socles en béton sur lesquels sera posée une plaque métallique numérotée indiquant notamment le nom de l'artiste, celui du propriétaire et bien sûr celui de la vache.

Les possibilités de décoration sont aussi nombreuses que variées. A vous de faire preuve d'imagination...

LA VACHE,  
OEUVRE D'ART  
OEUVRE UTILE

Comme déjà dit, « MonaCow Parade » n'ambitionne pas d'être un événement culturel réservé à une élite intellectuelle. Au contraire, « MonaCow Parade » ira à la rencontre du public pour être une exposition artistique accessible à tous.

En outre, et c'est important, « MonaCow Parade » veut apporter sa contribution à une action caritative.

Pour ce faire, à la fin de l'exposition, une grande partie des vaches, avec l'accord de leur propriétaire, sera mise en vente aux enchères lors d'un prestigieux événement de clôture de l'exposition.

Ainsi, 50% de cette vente sera distribué à l'**Association Monégasque contre les Myopathies (AMM)** qu'anime avec ferveur, dynamisme et conviction notre ami Luc Pettavino.

Celle-ci lutte avec conviction et efficacité afin notamment de récolter des fonds pour financer des programmes de recherches plus spécifiques à la myopathie de Duchenne. Cette maladie est une forme de dystrophie musculaire progressive généralisée. En France, elle touche encore chaque année à la naissance un garçon sur 3.500, et plus d'un million d'enfants souffrent de cette maladie de par le monde.

Les sommes récoltées lors de cette vente permettront entre autre d'organiser de nouveaux cycles de tables rondes, très demandés par la communauté scientifique et médicale internationale. Cela permettra aux experts internationaux de débattre de points de vues convergents ou contradictoires sur des sujets majeurs liés à cette pathologie.

Les différents propriétaires seront sollicités afin d'offrir leur vache à la vente. Ces vaches seront exposées toutes ensemble avant la vente proprement dite. Elles bénéficieront donc d'une publicité supplémentaire grâce à la promotion qui sera faite autour de cette vente aux enchères (site Internet, catalogue, journaux, présentation « live » de la vache lors de l'événement...)

## DATES À RETENIR

- 1<sup>er</sup> Mars 2005

Après quelques journées de transhumance, les vaches arrivent en Principauté et s'installent à l'étable. Vous pouvez en prendre livraison.

- 1<sup>er</sup> Mars – 10 juin 2005

Les organisateurs mettent à la disposition des artistes un atelier géant situé sous le terrain de football de Cap d'Ail. Principauté de Monaco oblige, cet emplacement sera transformé en étable\*\*\*\*luxe, lieu de stockage et atelier géant dans lequel vous pourrez décorer votre vache.

- 10 juin 2005

Date limite de décoration des vaches.

- Le vendredi 17 juin 2005

Vernissage de l'exposition "MonaCow Parade " à l'occasion d'une grande soirée.

- Week-end du samedi 18 juin et dimanche 19 juin

Installation des vaches dans les rues de la Principauté

- Du 20 juin au 16 septembre 2005

Exposition des vaches en Principauté de Monaco.

- Lundi 19 septembre 2005

Vente aux enchères des vaches.

# EMPLACEMENTS

La promenade des vaches s'étendra sur l'ensemble de la Principauté.

Les vaches seront installées dans des lieux d'affluence, de commun accord avec le propriétaire de la vache et l'organisation.

L'attribution des lieux d'exposition sera effectuée selon la formule consacrée de la priorité au premier inscrit. Voici à titre tout à fait indicatif quelques emplacements qui pourraient être retenus.

<u>Place Sainte-Dévote</u> :	Arrêt du bus. Centre du carrefour.	<u>Digue de Monaco</u> :	Entrée du Port.
<u>Avenue d'Ostende</u> :	Théâtre Pcesse Grâce. Avenue de Monte Carlo.	<u>Quai Kennedy</u> :	Face au Port Hôtel.
<u>Place du Casino</u> :	Face au Café de Paris. Centre du camembert.	<u>Quai Albert 1<sup>er</sup></u> :	Esplanade.
<u>Jardin du Casino</u> :	Disséminées. Entrées du Sporting d'Hiver.	<u>Quai Antoine 1<sup>er</sup></u> :	Face au Stars'n'Bar. Face au Quai des Artistes. Yacht Club.
<u>Hôtel Hermitage</u> :	Square Beaumarchais	<u>Bd Albert 1<sup>er</sup></u> :	Esplanade. Plongoir de la Piscine. Entrée du Tunnel de Fontvieille.
<u>Avenue des Spélugues</u> :	Entrée de la Galerie Charles III. Entrée du Métropole. Lacet du Monte-Carlo Grand Hôtel. Entrée du Monte-Carlo Grand Hôtel.	<u>Bd Jardin Exotique</u> :	Entrée du Jardin Exotique. Parc Pcsse Antoinette Echangeur.
<u>Echangeur Av. des Spélugues/ Av. Pcesse Grâce.</u>		<u>Bd Rainier III</u> :	Entrée de l'ancienne Gare.
<u>Avenue Pcesse Grâce</u> :	Centre de l'avenue. Grimaldi Forum.	<u>Place du Canton</u> :	Giratoire.
<u>Sortie Roq. Cap. Martin</u> :	Echangeur.	<u>Place d'armes</u> :	Sur la jardinière.
<u>Bd des Moulins</u> :	Place des Moulins. Office du Tourisme.	<u>Fontvieille</u> :	Stade Louis II. Héliport. Chapiteau. Parc / Roseraie. Parvis de Carrefour. Sortie vers tunnel.
<u>Gare de Monaco</u> :	Sortie Pont St Dévotte. Hall de gare.		
<u>Aéroport de Nice</u> :	Hall d'arrivée Terminal 1.		
<u>Place de la Visitation</u> :	Rond point central.		
<u>Musée Océanographique</u> :	Entrée.		

Les vaches ne pourront être exposées qu'aux seuls endroits indiqués par l'organisation.



# STATUT DE L'ACQUEREUR D'UNE VACHE

Le prix d'acquisition d'une vache est fixé à 6.850 euros hors T.V.A.  
(six mille huit cent cinquante euros hors taxes (19,6%)).

Ce prix donne droit à:

1. Une vache vierge de toute décoration, modèle au choix:  
broutant, marchant ou couchée.
2. La livraison de la vache à l'atelier pour le 1<sup>er</sup> mars 2005.
3. La mise à disposition de l'atelier du 1<sup>er</sup> Mars 2005 au 10 juin 2005.
4. L'accès pour 4 personnes à accéder à l'atelier des vaches.
5. L'invitation pour quatre personnes à assister au vernissage de l'exposition qui aura lieu le 17 juin 2005 et à laquelle seront conviés les autorités de la ville, les médias, les partenaires, les sponsors, les mécènes, ....
6. L'installation de sa vache durant la période de l'exposition, fixée à l'emplacement choisi de commun accord avec l'organisateur.
7. La fixation d'une plaque métallique sur le socle de la vache reprenant les mentions suivantes:
  - Nom de la vache
  - Nom de l'Artiste
  - Nom du Propriétaire ou Sponsor

Ceci en dehors des mentions obligatoires prévues par l'organisateur, à savoir :

« MonaCow Parade » membre de la « Cow Parade Family » , les partenaires, et [www.monacowparade.com](http://www.monacowparade.com)

8. L'exposition de la vache du 20 juin 2005 au 16 septembre 2005.

9. Bénéficiaire des avantages suivants:

- Remplacement de la vache par une vache vierge en cas de vol.
- Remplacement de la vache par une vache vierge en cas de destruction totale, c'est à dire à partir du moment où pour des raisons pratiques ou esthétiques, la vache doit être retirée de l'exposition.

Attention:

- Les retouches décoratives sont à charge du propriétaire.
- Ces avantages ne valent que si la vache se trouve sur un emplacement officiel du parcours de la promenade des vaches.

10. Etre présent

- Dans l'album officiel de l'exposition.
- Sur la carte géographique de l'exposition distribuée gratuitement et reprenant le parcours des vaches en Principauté.
- Sur le site Internet: [www.monacowparade.com](http://www.monacowparade.com)

11. Se voir offrir un album officiel de l'exposition par vache achetée.

12. Pour les vaches proposées à la vente aux enchères : céder sa vache telle quelle à la fin de l'événement, soit le 16 septembre, au profit de la vente aux enchères qui aura lieu le 19 septembre 2005.

Dans ce cas, les avantages du propriétaire sont les suivants:

- La vache sera reprise sur le site Internet officiel de l'événement, à la page « Vente aux Enchères ».
- Présentation de la vache sur le lieu choisi, le jour de la vente aux enchères.
- Rétribution du propriétaire qui recevra 25% du produit de la vente, après déduction des frais.

# BON DE COMMANDE

( à retourner à MonaCow Parade,  
Ermanno Palace, 27, Bd Albert 1<sup>er</sup>  
98.000 Monaco )

Société :

---

Personne responsable :

---

Fonction :

---

Adresse :

Code Postal, localité :

---

Téléphone :

Portable :

Fax :

E-mail :

---

## Quantité, Prix et Conditions de paiement :

Le, (la) (les) soussigné(e)(s) passe(nt) commande auprès de la Société  
« Monacow Parade » de la (des) vache(s) suivante(s) aux conditions énumérées ci-  
dessous.

\_\_\_\_\_ vache « marchant » au prix unitaire de 6.850 euros hors T.V.A. (19,6%)

\_\_\_\_\_ vache « broutant » au prix unitaire de 6.850 euros hors T.V.A. (19,6%)

\_\_\_\_\_ vache « couchée » au prix unitaire de 6.850 euros hors T.V.A. (19,6%)

## Soit au total :

Cette commande ne deviendra définitive qu'après paiement d'un acompte de 50% du  
prix total de la commande. Ce paiement doit s'effectuer à la signature du présent bon  
de commande. Le solde de ladite commande sera payé de la manière suivante : 25 %  
pour le 31 décembre 2004 et le solde pour le 28 février 2005 au plus tard.

---

Emplacement souhaité :

---

## Décoration :

Nous réaliserons la décoration de la (les) vache(s) par nos propres moyens :

oui / non / ne sais pas

Nous souhaitons votre aide pour la décoration de notre (nos) vache(s) :

oui / non

---

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du cahier des charges ci-joint que nous  
joignons à la présente, revêtu de notre signature et de la mention « lu et approuvé ».

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire et cachet

# CAMIER DES CHARGES

## **1. Objectifs et conditions**

« MonaCow Parade », en accord avec les autorités de la Principauté de Monaco organise en 2005 une action attractive intitulée « MonaCow Parade ». Comme principale attraction, des vaches « habillées » par des artistes sont exposées le long de différentes artères et sur les principales places publiques de la Principauté. Cette action peut être complétée par différentes autres manifestations.

Par la signature de la commande, le propriétaire s'engage à la réception et au paiement ainsi qu'à l'exposition des vaches commandées suivant les conditions énumérées ci-dessous.

## **2. Nature des vaches**

Les vaches sont réalisées dans un mélange de fibres de verre et de polyester et sont assez robustes pour supporter le poids d'un enfant. Les attaches des oreilles et de cornes sont renforcées.

La surface des objets se prête au laquage.

Les vaches sont fixées sur un socle qui garantit leur stabilité.

## **3. Habillage des vaches**

L'habillage des vaches est réalisé par des personnes (artistes, graphistes, étudiants,...) désignées par le propriétaire qui est en principe libre d'opérer le choix des motifs.

Sont toutefois exclus les motifs politiques et tous ceux qui sont susceptibles de blesser l'intégrité de tierces personnes. En outre, les vaches exposées dans les lieux publics ne peuvent pas faire apparaître d'inscriptions publicitaires. Une telle inscription peut uniquement apparaître sur la plaque fixée sur le socle de la vache.

Si l'acquéreur le souhaite, les organisateurs peuvent conseiller l'acquéreur au sujet de l'habillage des vaches et/ou de la désignation d'un artiste ou d'un graphiste sur la façon dont il est permis d'inscrire des messages ainsi que sur les matériaux à utiliser pour l'habillage. Ces conseils sont gratuits. Le coût de l'habillage des vaches est à supporter en tout état de cause par l'acquéreur.

En outre, tout ajout d'éléments en 3D et/ou changement de la forme initiale de la vache sont faits sous la responsabilité et à la charge exclusive de l'acquéreur.

Tout projet d'habillage devra recevoir l'accord de l'organisateur avant exécution.

Afin de protéger l'œuvre de toute forme de vandalisme, (tags, griffes,...) il est demandé au propriétaire de la vache de faire recouvrir sa vache d'une laque spéciale anti-tag.

## **4. Caractéristiques techniques de l'habillage des vaches.**

Nous conseillons de peindre les surfaces de la manière suivante:

- a. Nettoyer la surface et la dépolir légèrement avec du papier émeri sec (grain 220)
- b. Pour une belle qualité, enduire la surface d'une couche primaire adhésive.
- c. Peindre avec de la peinture acrylique (soluble avec de l'eau ou similaire)
- d. Appliquer une couche de protection de laque transparente, imperméable, à deux composantes (par exemple, à base de polyuréthane).

## **5. Emplacement des vaches**

Le choix de l'emplacement des vaches se fait dans la mesure du possible suivant les souhaits exprimés par les propriétaires. L'attribution des lieux d'exposition sera effectuée selon la formule consacrée du « premier arrivé premier servi. »

Les organisateurs du « MonaCow Parade » se réservent toutefois le droit d'opérer des modifications dans le cas où les dispositions légales ou réglementaires s'opposeraient au choix exprimé. De même, un emplacement qui nuirait à l'aspect général de l'action peut être refusé. Les organisateurs se réservent également le droit de déplacer temporairement les vaches. Celles-ci seront exposées entre le 20 juin et le 16 septembre 2005.

## **6. Stockage et enlèvement des vaches**

A la livraison, les vaches sont transportées dans un lieu de stockage central.

Le propriétaire a le choix :

- Soit d'envoyer sur place la personne responsable d'habiller la vache,
- Soit de s'engager à venir chercher la vache endéans les 10 jours après avoir reçu une notification de la part de l'organisateur et ce en vue de la faire habiller par un artiste. Une fois la décoration terminée, il devra retourner l'œuvre au lieu central de stockage à la date indiquée.

Sur demande du propriétaire, le transport de la vache vers/à partir de l'atelier de l'artiste pourra être assuré par l'organisateur.

Les frais de transport de la vache, du lieu de stockage vers l'atelier de l'artiste et retour, sont à charge de l'acquéreur.

Les frais de transport en rapport avec le montage et le démontage des vaches exposées sont à charge de l'organisateur.

## **7. Propriété des vaches**

Au départ, les vaches sont la propriété de « MonaCow Parade ». Par la suite, les vaches achetées deviennent la propriété de l'acquéreur. Dans tous les cas, lors de la vente aux enchères ou lors de l'achat, le transfert de propriété ne s'effectue qu'après paiement intégral du prix d'achat.

Les organisateurs, ont prévu une assurance Vol et Destruction totale des objets qui les obligent dans ces deux cas à remplacer la vache en question par une nouvelle vache vierge, ceci contre une franchise de 200 euros.

La responsabilité des organisateurs ne peut être invoquée en cas de destruction partielle (pattes, oreilles, cornes, ...) ou en cas de vandalisme (graffitis, tags, ...) qui ne pourraient être réparés ou remis en état.

Le propriétaire est toutefois libre de se faire assurer en plus pour les dommages partiels ainsi que pour les dommages causés par vandalisme.

Important: La réparation d'une vache ne comprend pas celle de l'habillage qui reste à la charge du propriétaire.

## **8. Paiement des objets**

Le propriétaire s'engage à payer la (les) vache(s) commandée(s) sous condition de la réalisation de l'action.

La moitié du prix d'achat est à verser à la commande. 25 % sont à régler pour le 31 décembre 2004. Le solde est à régler à la réception de la (des) vache(s) à l'état brut, soit au plus tard le 28 février 2005. Dans tous les cas, la vache ne sera remise à son propriétaire qu'après règlement total (6.850 euros hors taxes) de la facture.

## **9. Copyrights**

Les droits d'utilisation des images des vaches habillées appartiennent à l'organisateur et à l'acquéreur. Le propriétaire de la vache ne peut en aucun cas se retourner vers l'organisateur qui aurait utilisé la vache ou son image, quelque soit le motif de l'utilisation de celles-ci.

En ce qui concerne les vaches cédées pour la vente aux enchères, les propriétaires autorisent l'organisateur, de manière définitive, pour le monde entier et à titre gratuit de reproduire et de communiquer au public de quelques manières, et sous quelques supports que ce soit la « vache habillée ». La présente autorisation s'entend de la façon la plus complète autorisée par la loi et comprend tous les modes et toutes les formes de reproduction ainsi que toutes les modes et toutes les formes de communication au public.

Dans l'hypothèse où l'habillage de la vache n'aurait pas été réalisé par le propriétaire, ce dernier s'engage à obtenir cette autorisation, de la ou des personnes qui ont réalisé cet habillage.

## **10. Jurisdiction**

Pour tout litige, les parties contractantes reconnaissent compétence aux juridictions monégasques.

Fait à Monaco, le            /            /            en double exemplaire, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Nom et signature  
MonaCow Parade

Nom et signature du  
Propriétaire de la vache